## MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

##### Mairie de JUVIGNAC

**-----**

**Service des Marchés Publics 997 les Allées de l’Europe**

**34990 JUVIGNAC**

**Tél: 04.67.10.42.42**

**MISE A DISPOSITION GRATUITE DE 2 MINIBUS PUBLICITAIRES NEUFS**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières**

**Préambule**

##### Afin d’améliorer le service rendu en termes de temps d’Activités périscolaires (TAP), d’activités lors des vacances scolaires et de contribuer à valoriser les activités des associations, la ville de Juvignac souhaite s’équiper en véhicule de transports pour les personnes.

##### Le choix se porte sur la mise à disposition gratuite par un partenaire de 2 minibus à la ville de Juvignac en contrepartie d’affichages publicitaires mobiles.

##### La présente location sera consentie sans versement financier par la ville de Juvignac, le prestataire percevra les montants des produits issus de l’exploitation des emplacements publicitaires situés sur les véhicules.

**Dispositions générales**

Les stipulations du présent cahier des clauses particulières (C.C.P.) concernent *:*

##### MISE A DISPOSITION GRATUITE D E 2 MINIBUS PUBLICITAIRES NEUFS

Le présent marché a pour objet la mise à disposition gratuite (sans chauffeur) par un prestataire, avec une garantie constructeur de 2 ans au minimum de 2 minibus 9 places qui seront utilisés dans le cadre des besoins municipaux et associatifs. Le kilométrage est illimité pour les 2 véhicules.

Les véhicules seront mis à disposition des associations locales pour les entrainements et compétitions.

Durant les vacances scolaires, le minibus sera utilisé dans le cadre d’opérations et d’activités pédagogiques pour le transfert d’enfants et le déplacement vers les sites d’activités.

**Lieu(x) d’exécution** : Juvignac et villes limitrophes dans un rayon de 50 km, voire plus lors des déplacements des compétitions sportives.

#### Durée du Marché

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la réception des véhicules durant laquelle le prestataire conserve le droit d’exploitation exclusif des publicités.

Un descriptif du véhicule sera remis à la livraison et un état descriptif à la restitution sera établi avec le prestataire, l’agent municipal responsable délégué et son directeur du service Enfance, Jeunesse, sports et loisirs.

Au terme des trois ans de mise à disposition gratuite, la ville de Juvignac s'engage à restituer au prestataire le véhicule dans l'état où il a été confié, en tenant compte de l'usure normale du véhicule.

Dans le cas contraire tous les travaux de réparation, de mécanique ou d'agencement seront facturés par le prestataire à la ville de Juvignac.

Dans le cas d'un changement de publicité sans renouvellement du véhicule, le prestataire devra mettre à disposition un véhicule similaire, le temps de l'immobilisation.

#### Délai de livraison

Le titulaire du marché dispose d’un délai de 5 mois maximum pour livrer les véhicules à la collectivité.

Toutefois un délai de 3 mois pour la livraison est vivement souhaité (cf critères).

Le délai de livraison court à compter de la notification du marché.

### Constatation de l’exécution des prestations

Les vérifications quantitatives et qualitatives simples sont effectuées par l’agent municipal délégué et le directeur des services enfance, jeunesse et sports au moment même de la livraison des véhicules avec la remise des clés et tous documents relatifs à leur utilisation.

Conformément aux articles 22 et 23.1 du C.C.A.G.-F.C.S.

### Prix du marché

Aucune participation financière ne sera octroyée par le pouvoir adjudicateur pour la fourniture de ces véhicules durant toute la durée de la mise à disposition soit 3 ans.

Seuls les consommables sont à la charge du pouvoir adjudicateur comme le carburant ou les pneus.

Les véhicules seront sous garantie aux frais du titulaire pendant 2 ans minimum (garantie constructeur) et une garantie supplémentaire d’un an sera valorisée (cf critères).

La ville de Juvignac s'engage à informer le prestataire en cas de dégradations du véhicule, et elle prendra à sa charge tous les frais d'amendes du fait de ses agents. Les associations prendront à leur charge des frais d’amende de leur chauffeur.

L'entretien courant du véhicule sera à la charge de la collectivité pendant toute la durée du marché. Il en va de même pour l’assurance avec une couverture pour les équipements publicitaires.

Les frais de carte grise, d’immatriculation et de livraison sont à la charge du prestataire.

#### Caractéristiques générales

Deux véhicules (minibus) neufs pouvant transporter 9 personnes assises :

Véhicule de type minibus

Moteur diesel respectant les normes anti-pollution en vigueur

Boite manuelle

Banquette passagers à l'avant, 2 personnes

ABS

Climatisation

Poste radio FM, CD

Lot de secours et sécurité

Roue secours classique

Hauteur maximum 1,90 m

#### Inscriptions municipales

Il devra figurer

* + - sur la partie frontale et/ou latérale du véhicule : le logo de la ville de Juvignac en bonne visibilité et en harmonie avec les véhicules de la ville de Juvignac aux dimensions suivantes :

Largeur 24cm et hauteur 39 cm

#### Emplacements publicitaires

La société dispose d'emplacements publicitaires sur le véhicule.

La vitre arrière du minibus présentera une/ou des publicités avec flocage transparent. Elles devront permettre la visibilité des passagers depuis l'intérieur vers l’extérieur.

La ville de Juvignac n'apposera aucune autre publicité que celle émanant du prestataire pendant toute la durée du contrat : hormis le logo de la commune (cf point précédent).

Le prestataire s'engage à ce que les annonces publicitaires ne présentent pas un caractère politique et religieux et ne soient pas contraires aux bonnes mœurs et lois en vigueur.